

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Didier CHALAS (arrivé à 20h36), Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à C. BESSON), Chantal ANDRIES (procuration donnée à C. SIRON).

Secrétaire de séance : Denis CORNILLON.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire annonce le décès de M. Christian ORBILLOT, agent retraité de la Communauté de Communes, et domicilié à Allex. Aucune observation n'a ensuite été formulée à la lecture du compte-rendu de la séance précédente.

GESTION 2014 :

• Comptes administratifs et affectation des résultats

M. CHAGNON, 1^{er} adjoint, est désigné temporairement Président de séance pour soumettre au vote de l'assemblée les comptes administratifs retraçant l'exécution des budget principal et annexe.

L'exécution budgétaire s'agissant du budget principal fait ressortir un excédent de fonctionnement de 459 897,21 € et un besoin d'investissement de 383 843,33 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 76 053,88 €. Mme CORNU-CHARRIER demande à connaître le coût détaillé des travaux d'aménagement effectués Chemin des Cottes. Il est convenu alors qu'un récapitulatif soit présenté à une prochaine séance. Concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, l'exécution budgétaire fait ressortir un excédent d'exploitation de 197 104,45 € et un besoin d'investissement de 15 371,04 € incluant les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 181 733,41 €.

Les comptes administratifs 2014 sont approuvés à l'unanimité ; les résultats sont intégrés aux budgets prévisionnels 2015.

• Compte de gestion du comptable public

Les écritures comptables et résultats constatés aux comptes administratifs sont conformes aux écritures du comptable public. Le compte de gestion dressé par ses services, est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2015 et TAXES COMMUNALES :

Le Maire indique que le projet de budget découle du débat d'orientation budgétaire organisé en fin d'année 2014, et du travail de l'exécutif. Il a été validé par tous les membres de la commission finances le 30 mars et présenté à l'ensemble des conseillers le 7 avril. Avant de demander à M. CHAGNON de lire l'état des subventions 2015, il rappelle la baisse notoire de la principale dotation de l'Etat (- 29 035 €), les missions que les communes assument désormais : activités périscolaires, instruction des autorisations d'urbanisme, assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de voirie, etc...), et déclare : « *Les recherches d'économies sont systématiques ; le budget 2015 reste malgré tout volontaire* ».

Au budget principal, les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 625 831 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 148 534 €. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme devrait se terminer début 2016 et s'accompagner d'une étude de stabilité de terrains en différents secteurs de la Commune, ainsi que d'un schéma d'assainissement. L'étude d'aménagement de la traverse du village va également être finalisée. La troisième tranche de travaux Chemin des Cottes constitue une part importante du budget. Il est précisé qu'un revêtement bicouche viendra clore les travaux en attendant la stabilisation définitive de la route et son goudronnage. On note qu'une enveloppe est réservée aux premiers travaux d'isolation et de toiture de l'école primaire. Des crédits sont également affectés au remplacement des menuiseries de la cantine municipale et de certains équipements de cuisine. Le démarrage du projet de salle d'animation rurale est possible dès 2015. Néanmoins, il est d'abord prévu d'implanter une clôture autour de la salle polyvalente existante pour tenter d'enrayer les dégradations récurrentes. M. BURLING demande des précisions sur cet aménagement qui mériterait débat. L'équipement intérieur des vestiaires sportifs de la salle est prévu. A l'Espace Saint-Joseph, le parc de jeux extérieurs doit être amélioré. Concernant la communication, un panneau d'information électronique sera posé au centre du village, tandis que le dossier sur la signalétique se poursuit. Un camion d'occasion sera acheté pour remplacer un véhicule des services techniques. Enfin, pour répondre aux exigences normatives de la dématérialisation des flux comptables et l'obsolescence de certains appareils, l'achat de matériel informatique et logiciel s'impose.

Avant de soumettre le budget au vote, le Maire souligne que le budget est présenté en équilibre, sans augmentation des taux d'imposition. Ceux-ci sont reconduits à l'identique (Taxe d'hab. : 8,20 %, Taxe foncière bâti : 13,98 %, Taxe foncière non bâti : 40,57 %). Il invite les conseillers à s'exprimer tour à tour sur les actions retenues. M. BURLING indique que Mmes SEGUIN-MANCHON, CORNU-CHARRIER et lui-même ne partagent pas les priorités qui ont été programmées, en particulier le projet de salle d'animation rurale, et que les ambitions ne sont assez démontrées dans les domaines de la jeunesse, de la culture, de l'aménagement du village, rues, escaliers, des cheminements piétons et des bâtiments communaux en attente d'affectation. Sont évoquées en réponse, les initiatives lancées par la Communauté de Communes dans le domaine de l'enfance, et le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en cours et qui conditionne une grande partie des choix d'aménagement et d'urbanisation. Le Maire complète en disant qu'il s'agit du premier budget du mandat qui en comptera six au total, qu'il faut nécessairement étaler les actions, projets et travaux. Il redit les efforts déjà entrepris dans les domaines de la mutualisation, des achats groupés, ou de la recherche d'économies d'énergie pour optimiser la dépense. Soumis au vote, le budget 2015 est adopté à 16 voix, contre 3.

Au budget de l'eau et de l'assainissement, les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à 300 866 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 318 895 €. M. SIRON, adjoint, invité à présenter en détail le budget, mentionne le captage des eaux pluviales aux Moutiers comme action prioritaire. Une déclaration d'utilité publique devrait être prononcée pour permettre le passage d'une canalisation en terrain privé, condition essentielle à la mise en œuvre du projet de sécurisation des habitations, si un accord n'est pas trouvé. Sans que tous les travaux soient précisément chiffrés, il faut aussi prévoir de desservir le terrain sur lequel sera implantée la future maison d'accueil pour personnes âgées, et de renforcer sur certains secteurs de la commune, la défense incendie. Quant à l'interconnexion des réseaux d'eau potable d'Allex et Montoisson, elle sera réalisée par VEOLIA en même temps que les travaux d'élargissement de la RD 125 prévus par le Département. Présenté au vote, le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

CIMETIERE ET COLUMBARIUM - TARIFS :

Le prix de la concession de cimetière (2 places) est fixé à 225 € au lieu de 198 €. Le prix d'une case de columbarium (2 urnes) est fixé à 249 € au lieu de 198 €. Les contrats souscrits ont une durée unique de trente ans. Le Maire explique que l'augmentation est un plus importante que les années précédentes du fait des tarifs plus élevés pratiqués par les communes environnantes et des aménagements restants à la charge de la Commune, notamment l'achat de modules de columbarium. Aucune observation n'est formulée.

PARTICIPATION DU BUDGET COMMUNAL VERSEE AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Le Maire rappelle que l'établissement d'un budget annexe suppose que les dépenses de ce budget ne soient financées que par ses recettes (c'est-à-dire les redevances payées par les usagers du service). Ceci étant, il est possible de déroger à cette règle pour les communes de moins de 3 000 habitants d'une part, et en fonction de la contexture des réseaux ; la gestion des installations liés au réseau unitaire induit un coût de collecte et de traitement des eaux pluviales ne pouvant être supporté par l'utilisateur. Le Conseil municipal, décide par conséquent et à l'unanimité de fixer forfaitairement à 9 500 € le montant de la participation du budget principal versé au budget annexe de l'eau et de l'assainissement au titre des eaux pluviales. La participation est moins importante que les années précédentes du fait de la renégociation du contrat d'affermage signé avec VEOLIA, en avril 2014.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT CHEMIN DES COTTES

Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet DAVID

Le Maire rappelle aux conseillers qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 23 mars 2012 avec le Cabinet David pour un montant initial de 6 000 € HT. Le contrat ne prévoyant pas la réalisation des travaux en plusieurs tranches, ni la mission d'étude technique pour le reprofilage du chemin, il présente à l'assemblée un avenant au contrat de 3 758,64 € HT. Mmes SEGUIN-MANCHON, CORNU-CHARRIER et M. BURLING s'abstiennent au moment du vote.

PERSONNEL COMMUNAL :

Ouverture du régime indemnitaire au cadre d'emplois des adjoints administratifs non titulaires

Dans le cadre de la procédure de recrutement mise en œuvre pour pourvoir le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe vacant depuis le 1^{er} avril 2015, le Maire indique que son choix s'est porté sur une candidate non issue de la fonction publique. Un contrat d'engagement de six mois va être signé avant intégration définitive. Pour ne pas pénaliser l'agent recruté sous contrat, le Maire demande à l'assemblée d'étendre de régime

indemnitaire au cadre d'emplois des adjoints administratifs non titulaires pour fixer une rémunération équivalente à celle d'un agent titulaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

DIVERS

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

M. Rodrigue ROUBY, adjoint délégué à la voirie et aux travaux, indique le commencement des travaux de mise en conformité du réseau électrique de l'Eglise par l'entreprise REYES.

M. Denis CORNILLON, conseiller municipal, annonce qu'il a récemment participé à une réunion sur la sécurité routière organisée à la Sous-Préfecture de Die.

Mme Christel DUBOIS, adjointe déléguée aux associations, fait part de sa satisfaction quant à la participation des habitants au Carnaval le 11 avril dernier, et souligne la qualité des animations. Elle annonce la pièce de théâtre organisée par le Club de football le samedi 18 avril à 20h30 à la salle polyvalente.

Le Maire annonce la prochaine réunion du Conseil municipal, le 11 mai 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h00.